

Le projet d'agrandissement du terminal Fairview (Phase II) à Prince Rupert

L'Administration portuaire de Prince-Rupert (APPR) et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) fournissent une période de consultation publique pour le projet au-dessus-intitulé en ce qui concerne le document suivant: *Rapport sur la stratégie d'atténuation dans le projet d'agrandissement du terminal Fairview (Phase II) à Prince Rupert, Colombie-Britannique* ("le rapport"). Ce document a été préparé par l'APPR et CN, comme promoteurs de projet. Cette période de consultation publique est tenue au nom des autorités responsables: Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et l'Office des transports du Canada.

Une copie imprimée du document est disponible pour la revue à la bibliothèque publique de Prince Rupert. Une copie électronique peut être téléchargée du site web d'APPR.

En français:

rupertport.com/pdf/newsreleases/fairview_phase_2_mitigation_strategy_report_fr.pdf

En anglais:

rupertport.com/pdf/newsreleases/fairview_phase_2_mitigation_strategy_report.pdf

Le rapport met en référence le document *Étude d'impact environnemental du projet d'agrandissement du terminal Fairview (phase II) (y compris l'embranchement Kaien)* (EIE).

Il est également possible d'obtenir une copie imprimée du EIE à la bibliothèque publique de Prince Rupert. Une copie électronique peut être fournie sur demande. Pour demander une copie, téléphonez au APPR ou envoyez un courriel à pcorp@rupertport.com.

Des observations écrites résultant de l'examen du MSR doivent être soumis à APPR, dans la langue officielle de votre choix, au plus tard **16h30 (heure locale) le 19 novembre 2011.**

Par la poste:

L'Administration portuaire de Prince-Rupert

200 – 215 Cow Bay Road

Prince Rupert, C.-B. V8J 1A2

Sujet: Projet d'agrandissement du terminal Fairview (Phase II) – observations

Par le courriel:

pcorp@rupertport.com

Sujet: projet d'agrandissement du terminal Fairview (Phase II) – observations